

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-029 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES LABORATOIRE D'ANALYSES, LOTISSEMENT HABITAT, LOTISSEMENT ZAE, MULTISERVICE VIANDE, HOTEL D'ENTREPRISES), DRESSES PAR MADAME ISABELLE BRUNEL, COMPTABLE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame Isabelle BRUNEL, comptable de la Communauté de Communes, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Madame Isabelle BRUNEL, comptable de la Communauté de Communes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-030 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Liliane LEMERCIER

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2017.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Madame Liliane LEMERCIER en tant que Présidente de séance.

Madame Liliane LEMERCIER, Présidente de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	410 215,82				410 215,82	
Opérations de l'exercice	1 558 295,93	1 854 914,00	6 816 778,59	6 910 499,08	8 375 074,52	8 765 413,08
TOTAUX	1 968 511,75	1 854 914,00	6 816 778,59	6 910 499,08	8 785 290,34	8 765 413,08
Résultats de clôture	113 597,75			93 720,49	19 877,26	
Restes à réaliser	446 837,00	403 345,00			446 837,00	403 345,00
TOTAUX CUMULES	2 415 348,75	2 258 259,00	6 816 778,59	6 910 499,08	9 232 127,34	9 168 758,08
RESULTATS DEFINITIFS	157 089,75			93 720,49	63 369,26	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-031 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Liliane LEMERCIER

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2017.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Madame Liliane LEMERCIER en tant que Présidente de séance.

Madame Liliane LEMERCIER, Présidente de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	142 015,48				142 015,48	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
Résultats de clôture	142 015,48		0,00		142 015,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	142 015,48		0,00		142 015,48	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-032 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Liliane LEMERCIER

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2017.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Madame Liliane LEMERCIER en tant que Présidente de séance.

Madame Liliane LEMERCIER, Présidente de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	140 689,35			137 378,22	140 689,35	137 378,22
Opérations de l'exercice	854 928,60	861 775,60	874 306,79	875 692,92	1 729 235,39	1 737 468,52
TOTAUX	995 617,95	861 775,60	874 306,79	1 013 071,14	1 869 924,74	1 874 846,74
Résultats de clôture	133 842,35			138 764,35		4 922,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	995 617,95	861 775,60	874 306,79	1 013 071,14	1 869 924,74	1 874 846,74
RESULTATS DEFINITIFS	133 842,35			138 764,35		4 922,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-033 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Liliane LEMERCIER

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2017.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Madame Liliane LEMERCIER en tant que Présidente de séance.

Madame Liliane LEMERCIER, Présidente de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	3 867,17			433,49	3 867,17	433,49
Opérations de l'exercice	12 320,17	16 993,74	21 037,10	20 653,26	33 357,27	37 647,00
TOTAUX	16 187,34	16 993,74	21 037,10	21 086,75	37 224,44	38 080,49
Résultats de clôture		806,40		49,65		856,05
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 187,34	16 993,74	21 037,10	21 086,75	37 224,44	38 080,49
RESULTATS DEFINITIFS		806,40		49,65		856,05

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Marie-Odile DELCAMP

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-034 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Liliane LEMERCIER

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2017.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Madame Liliane LEMERCIER en tant que Présidente de séance.

Madame Liliane LEMERCIER, Présidente de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	3 546,85			3 609,73	3 546,85	3 609,73
Opérations de l'exercice	30 390,08	30 390,08	38 366,31	40 651,61	68 756,39	71 041,69
TOTAUX	33 936,93	30 390,08	38 366,31	44 261,34	72 303,24	74 651,42
Résultats de clôture	3 546,85			5 895,03		2 348,18
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 936,93	30 390,08	38 366,31	44 261,34	72 303,24	74 651,42
RESULTATS DEFINITIFS	3 546,85			5 895,03		2 348,18

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-035 : REPORT DES RESULTATS 2017- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Principal,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2017,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 410 215,82
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/17	
Solde d'exécution de l'exercice :	296 618,07
Solde d'exécution cumulé :	- 113 597,75
Restes à réaliser au 31/12/17	
Dépenses d'investissement :	446 837,00
Recettes d'investissement :	403 345,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/17	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 113 597,75
Rappel du solde des restes à réaliser :	- 43 492,00
Besoin de financement total :	157 089,75
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	93 720,49
Résultat antérieur :	201 617,88
Part affectée à l'investissement 2017 :	201 617,88
Total à reporter :	93 720,49

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif Principal 2018 : 113 597,75
(en investissement ligne 001)

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :
(crédit du compte 1068 au Budget Primitif Principal 2018)

93 720,49

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-036 : REPORT DES RESULTATS 2017- LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2017,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 142 015,48
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/17	
Solde d'exécution de l'exercice :	0,00
Solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/17	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement total :	142 015,48
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	0,00

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2018 : 142 015,48
(en investissement ligne 001)

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-037 : REPORT DES RESULTATS 2017- LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2017,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	137 378,22
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 140 689,35
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/17	
Solde d'exécution de l'exercice :	6 847,00
Solde d'exécution cumulé :	- 133 842,35
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/17	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 133 842,35
Besoin de financement total :	133 842,35
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	1 386,13
Résultat antérieur :	137 378,22
Total à reporter :	138 764,35

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

- | | |
|--|------------|
| 1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2018 :
(en investissement ligne 001) | 133 842,35 |
| 2) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2018 :
(en fonctionnement ligne 002) | 138 764,35 |

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-038 : REPORT DES RESULTATS 2017- MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2017,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	433,49
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 3 867,17
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/17	
Solde d'exécution de l'exercice :	4 673,57
Solde d'exécution cumulé :	806,40
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/17	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	806,40
Excédent de financement total :	806,40
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	- 383,84
Résultat antérieur :	4 300,66
Part affectée à l'investissement 2017 :	3 867,17
Total à reporter :	49,65

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

- | | |
|--|--------|
| 1) Report de l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2018 :
(en investissement ligne 001) | 806,40 |
| 2) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2018 :
(en fonctionnement ligne 002) | 49,65 |

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-039 : REPORT DES RESULTATS 2017- HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2017,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	3 609,73
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 3 546,85
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/17	
Solde d'exécution de l'exercice :	0,00
Solde d'exécution cumulé :	- 3 546,85
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/17	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 3 546,85
Besoin de financement total :	3 546,85
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	2 285,30
Résultat antérieur :	7 156,58
Part affectée à l'investissement 2017 :	3 546,85
Total à reporter :	5 895,03

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2018 : (en investissement ligne 001)	3 546,85
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2018)	3 546,85
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2018 : (en fonctionnement ligne 002)	2 348,18

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-040 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Rapporteurs : Marie-Odile DELCAMP et Daniel SOULADIE

En vertu de l'application combinée des articles L.5211-36 alinéa 2 et L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les seules Communautés de Communes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus.

Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, dans le cadre de leur rapport, ont présenté à l'assemblée un certain nombre d'informations et d'orientations destinées à lui permettre de préparer le prochain budget.

Les éléments ainsi communiqués ont permis de présenter la Communauté de Communes au travers de sa situation financière, de l'évolution de ses dépenses et de ses effectifs. Ils ont également permis d'aborder les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2018,
- adopte le débat d'orientations budgétaires 2018 sur la base du rapport ci-annexé.

Le débat d'orientations budgétaires 2018 sera transmis aux communes membres.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-041 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT VOIRIE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Daniel SOULADIE

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 32 500 €, avant le vote du budget primitif 2018, pour l'élagage en bordure des voies communales programmées en investissement, ces travaux devant être réalisés avant la période de reproduction et de nidification des oiseaux,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 Mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2017, avant le vote du budget primitif 2018 :

Opération 110 « Travaux Voirie 2018 »

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Article 21751 « Réseaux de voirie » 32 500 €

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-042 : PROCES VERBAUX DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES AFFECTES A LA COMPETENCE « SPORT »

Rapporteur : Michel CAMMAS

Vu l'arrêté préfectoral n°SPG-2016- 8 du 28 juin 2016 portant modification des compétences de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,

Vu l'ajout au sein des compétences optionnelles de l'alinéa :

5- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

En matière de sport sont d'intérêt communautaire :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan,
- L'entretien et le fonctionnement :
 - du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
 - du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
 - de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
 - de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

En application de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence,

Il est proposé de constater la mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », par des procès-verbaux établis contradictoirement entre la Commune de Gourdon, propriétaire des biens, et la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

La proposition de rédaction des procès-verbaux de mise à disposition est jointe en annexe.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les procès-verbaux précisent la consistance des biens, la situation juridique des biens, l'état des biens et les renseignements comptables des biens.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le contenu des procès-verbaux de mise à disposition proposés,
- autorise Monsieur Patrick LABRANDE, vice-président par délégation, à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles,
- autorise Monsieur Patrick LABRANDE, vice-président par délégation, à procéder à toutes démarches et signatures utiles se rapportant à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-043 : TRANSFERT DES CONTRATS LIES A L'ENTRETIEN ET AU FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE DE GOURDON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Michel CAMMAS

Vu la compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018-042 de la séance du 28 mars 2018 approuvant les procès-verbaux de mise à disposition des gymnases de la Poussie, de l'Hivernerie et de la piscine municipale de Gourdon entre la Commune de Gourdon et la Communauté de Communes Quercy Bouriane,

La Communauté de Communes bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire et notamment les dépenses d'entretien et dépenses de fonctionnement récurrentes liées à l'exercice de cette compétence.

Dans ce cadre, il convient de transférer l'ensemble des marchés, contrats de fournitures, d'entretien et de maintenance des installations techniques desdits équipements sportifs. Sont identifiés :

- les contrats de fourniture en eau, électricité, chauffage, réseau de chaleur et téléphonie,
- les contrats de vérification annuelle des installations électriques,
- les contrats de maintenance des extincteurs,
- le contrat d'entretien de la chaudière du gymnase de l'Hivernerie,
- les contrats de vérification des structures artificielles d'escalade et des installations sportives en général,
- le contrat de maintenance du robot aspirateur de la piscine,
- le contrat d'analyses et de recherches de légionelles dans les eaux chaudes sanitaires des gymnases.

Il est proposé d'approuver le transfert de l'ensemble des contrats ci-dessus dont la liste n'est néanmoins pas exhaustive.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 Mars 2018,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert de l'ensemble des contrats de fourniture de fluides, contrats d'entretien et de maintenance des équipements sportifs de la commune de Gourdon à la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- autorise Madame la Présidente à signer ces contrats,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles se rapportant à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-044 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018-015 : « CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET 30% »

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Pour mémoire, à compter de l'ouverture de la piscine sur des temps scolaires en mai 2018 et jusqu'à fin août 2018, les deux agents techniques d'entretien auront à faire face à une activité accrue avec des horaires d'intervention sur les différents équipements qui se chevauchent et rendent impossible d'assurer le maintien des locaux dans des conditions d'hygiène et de propreté satisfaisantes au regard du service dû à l'utilisateur. Il convient donc de leur adjoindre un renfort afin de fluidifier les différentes interventions sur les équipements.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Ainsi, lors de sa séance du 31 janvier 2018 (délibération n°2018-015), le Conseil Communautaire a validé la création d'un poste de contractuel pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet 30%, à compter du 1^{er} mai 2018, et ce pour une durée de 4 mois.

Néanmoins, il s'avère qu'après étude approfondie du planning des heures nécessaires, la quotité de travail de 30% est largement sous-évaluée, car calculée en référence à une année complète et non à une période de 4 mois. Si l'on ramène donc le nombre total d'heures nécessaires au fonctionnement du service, à la période de 4 mois, soit du 1^{er} mai au 31 août 2018, la quotité de temps de travail est de 84%.

Ainsi, il est proposé de recruter un agent contractuel à temps non complet 84%, sur une période de 4 mois, du 1^{er} mai au 31 août 2018. Ce dernier sera en charge de l'entretien des gymnases et de la piscine. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (84%) pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 4 mois,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-045 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018-016 : « CREATION DE DEUX POSTES DE CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET 10% »

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Pour mémoire, à compter de l'ouverture de la piscine au public, soit le 2 juin 2018 et jusqu'à sa fermeture au 2 septembre 2018 inclus, les agents techniques d'entretien affectés aux gymnases et à la piscine auront un emploi du temps qui ne permettra pas de leur confier des missions supplémentaires. Or, il est nécessaire de prévoir du personnel afin d'assurer les encaissements des entrées à la piscine et pouvoir ainsi assurer toutes les plages d'ouverture au public. Il convient donc de créer deux postes d'agents contractuels à temps non complet 10% en renfort pour la période concernée.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Ainsi, lors de sa séance du 31 janvier 2018 (délibération n°2018-016), le Conseil Communautaire a validé la création de deux postes de contractuels à temps non complet (10%) pour accroissement saisonnier d'activité, à compter du 2 juin 2018, et ce pour une durée de 3 mois.

Ces derniers seront en charge de l'encaissement des entrées de la piscine et de la gestion de la régie. Leur rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial

Néanmoins, il s'avère qu'après étude approfondie du planning des heures nécessaires, la quotité de travail de 20% est largement sous-évaluée, car calculée en référence à une année complète et non à une période de 3 mois. Si l'on ramène donc le nombre total d'heures nécessaires au fonctionnement du service, à la période de 3 mois, la quotité de temps de travail est de 70%. De plus, cette quotité de temps de travail avait été répartie de manière égale sur deux agents travaillant concomitamment, sur la période des trois mois.

Il s'avère qu'il est en fait nécessaire de répartir cette quotité de temps de travail de 70% sur un seul contrat ou des contrats sur des périodes distinctes afin d'optimiser les possibilités de recrutement.

Par exemple, la quotité de temps pourrait être exercée par un seul agent sur l'entière période, ou par un agent sur juin et juillet et un autre sur août et début septembre.

De plus, il convient de prolonger la période du contrat du 2 juin au 3 septembre 2018 afin de permettre d'effectuer les opérations de clôture de la régie de la piscine intercommunale de Gourdon.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un ou plusieurs agents contractuels à temps non complet pour une quotité totale de temps de travail de 70%, pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions présentées ci avant, et ce à compter du 2 juin jusqu'au 3 septembre 2018 inclus,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-046 : CREATION DE DEUX POSTES DE CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Suite à la prise de compétence sport, la Communauté de Communes Quercy Bouriane reprend en direct, à compter du 1^{er} avril 2018, la gestion des gymnases de l'Hivernerie et de la Poussie ainsi que de la piscine de Gourdon.

Les opérations de mise en route et de fermeture, ainsi que l'ouverture au public de la piscine génèrent mécaniquement un pic important d'activité sur la gestion de ces équipements sportifs, durant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2018, qui ne peut être assuré par les personnels actuels affectés sur le service.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter deux agents contractuels à temps complet, sur une période de 6 mois, du 1^{er} avril au 30 septembre 2018. Ces derniers seront en charge de l'entretien des gymnases et de la piscine. Leurs rémunérations seront basées sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement de deux agents contractuels à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 6 mois,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-047 : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 25 juin 2003, a validé la création d'un poste de directeur général des services à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, attaché principal à temps complet, et ce à compter du 1^{er} juillet 2018.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'attaché à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Pour ce faire, un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'attaché principal à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2018,
- valide la suppression du poste d'attaché à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-048 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 2 juillet 2014 (délibération n°2014-085), a validé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, et ce à compter du 1^{er} juin 2018.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018,
- valide la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-049 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 9 février 2011, a validé la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet. Lors de la mise en œuvre de la modernisation du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations (PPCR), incluant une refonte des grilles des carrières, au 1^{er} janvier 2017, le grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe a été supprimé en faveur du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, et ce à compter du 1^{er} juin 2018.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018,
- valide la suppression du poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-050 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 9 février 2011, a validé la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet. Lors de la mise en œuvre de la modernisation du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations (PPCR), incluant une refonte des grilles des carrières, au 1^{er} janvier 2017, le grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe a été supprimé en faveur du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, et ce à compter du 1^{er} juin 2018.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018,
- valide la suppression du poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-051 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Suite à la prise de compétence sport, la Communauté de Communes Quercy Bouriane reprend en direct, à compter du 1^{er} avril 2018, la gestion des gymnases de l'Hivernerie et de la Poussie ainsi que la piscine de Gourdon.

Jusqu'à présent la gestion de ces équipements était assurée par des agents de la mairie de Gourdon avec en particulier des interventions des services techniques. En effet, ces équipements nécessitent des connaissances particulières, comme par exemple, l'ensemble du procédé de mise en route de la piscine.

Il paraît donc opportun que la Mairie de Gourdon mette à disposition de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, le responsable des services techniques municipaux, afin que ce dernier aide et forme, au fur et à mesure, les nouveaux agents, aux spécificités de fonctionnement de ces équipements.

Cette mise à disposition (convention jointe en annexe), partielle, concernera essentiellement la mise en route de la piscine ainsi que des interventions ponctuelles sur l'ensemble des équipements, et ce sur une période de neuf mois, soit du 1^{er} avril au 31 décembre 2018.

L'agent restera sous l'autorité de la Mairie de Gourdon et sa rémunération ainsi que les contributions et cotisations sociales afférentes seront remboursées par la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au prorata du nombre d'heures effectuées.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise à disposition d'un agent de la Mairie de Gourdon pour aider à la mise en œuvre de la prise de gestion des équipements sportifs, à compter du 1^{er} avril 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur Patrick Labrande, vice-président par délégation, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-052 : MODIFICATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La Commune d'Uzech les Oules avait proposé la candidature de Madame Danielle DEVIERS, en tant que représentante au sein du Comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal. Le Conseil Communautaire a validé cette désignation, lors de la séance du 23 avril 2014 (délibération n°2014-050).

Madame Danielle DEVIERS ne souhaitant plus assumer cette fonction, il convient de désigner un autre représentant, pour la commune d'Uzech les Oules, au sein du collège des élus du Comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal. La candidature de Monsieur Marcel BETAILLE est proposée.

En outre, Monsieur Frédéric MIQUEL, restaurateur à Payrignac, a fait part de sa volonté de démissionner de son poste de représentant des membres socio professionnels, au sein du comité directeur de l'Office de Tourisme, à cause d'une surcharge de travail. Il convient donc de désigner un autre représentant des membres socio professionnels. La candidature de Monsieur Benoît MOULY, restaurateur à Milhac, est proposée.

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote, et à l'unanimité, valide la candidature de Monsieur Marcel BETAILLE au sein du collège des élus du Comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal et la candidature de Monsieur Benoît MOULY représentant des membres socio professionnels au sein du comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-053 : REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

Rapporteur : Daniel THEBAULT

La Commission développement local et numérique du territoire a travaillé à la rédaction d'un règlement d'attribution d'aides directes aux entreprises afin de soutenir le développement local, de renforcer l'attractivité de Quercy-Bouriane, d'offrir des conditions d'accueil favorables aux activités économiques et ainsi de favoriser la création d'emplois.

Il est ainsi proposé de mettre en place un dispositif d'aides aux entreprises locales, destiné à soutenir le développement économique du territoire et conforme aux orientations édictées dans les statuts de Quercy-Bouriane et son projet de territoire tel qu'il résulte du plan de mandat 2014 - 2020.

Il comprend les dispositifs d'aides suivants:

- Aide en faveur de l'implantation d'entreprises sur les zones d'activités de Quercy-Bouriane pour un montant de 5 000 €,
- Aide en faveur de la création d'entreprises pour un montant de 2 000 €,
- Aide en faveur de la transmission – reprise d'entreprise pour un montant de 2 000 €,
- Aide en faveur du développement d'entreprises 2 000 € hors zone d'activité et 5 000 € en zone d'activité.

Les aides inférieures à 5 000 € pourront être portées à ce niveau de montant si elles constituent un levier pour l'attribution d'aides régionales ou européennes.

En contrepartie et sous peine de se voir réclamer le remboursement de l'aide, l'entreprise s'engage à maintenir son activité pendant au moins 3 ans sur le terrain ou au sein des locaux objets de l'aide.

L'entreprise bénéficiaire d'une aide devra faire mentionner sur tous ses supports de communication relatifs aux travaux objet de l'aide, le logo de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane ainsi que la mention « avec le soutien financier de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane ».

Au-delà du dispositif d'aides directes, la Communauté de Communes propose aux entreprises du territoire un dispositif d'allègement de coût foncier par la mise à disposition de son foncier disponible, bâti ou non bâti, au titre d'un bail à construction, d'un bail commercial ou de tout autre bail plus adapté à l'activité concernée. Un rabais peut être accordé sur le prix de la location et pourra varier de 25% à 50% par rapport au prix du marché.

Les aides directes prennent la forme d'une subvention versée sur présentation de pièces justificatives.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

L'attribution des aides relève d'une décision du conseil communautaire sur instruction de la Commission développement local et numérique, et s'effectue dans la limite des enveloppes budgétaires votées par l'assemblée délibérante.

Des aides directes hors champ d'application du présent règlement, pourraient, le cas échéant, être accordées. Leur attribution est soumise à l'accord formel et préalable de la Région Occitanie, seule compétente en la matière. Elles seront instruites au cas par cas par la Commission « Développement local et numérique » et attribuées par le Conseil communautaire sur la base d'une convention entre l'entreprise et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Pourront bénéficier d'une aide directe de Quercy-Bouriane toutes les entreprises industrielles, artisanales et de services implantées, ou ayant le projet de s'implanter, sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, composé de 20 communes membres.

Les autoentrepreneurs ou les entreprises relevant du régime fiscal des microentreprises sont exclus du dispositif d'aides, ainsi que les commerces, les professions libérales et les entreprises agricoles.

Sont concernées les opérations d'investissements immobiliers ou d'équipement réalisées par une entreprise, permettant l'implantation ou le développement de son activité sur le territoire de la Communauté de Communes : équipement et construction et/ou rénovation et/ou agrandissement de bâtiments à vocation économique.

Sont éligibles les dépenses :

- d'équipement productif ou lié directement à l'activité principale de l'entreprise,
- de travaux réalisés par une entreprise tiers couverte par une assurance décennale (l'autoconstruction est exclue),
- d'honoraires liés à ces travaux (maîtrise d'œuvre, étude de sols, BET fluides, BET structure,...)

Ne sont pas éligibles :

- les simples travaux de réparations ou de rénovation partielle,
- les travaux de reconstruction après sinistre.

L'ensemble des modalités d'attribution des aides directes aux entreprises est précisé dans le projet de règlement annexé à la présente délibération.

Vu le règlement de la commission européenne n°1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 relative à la réorganisation des compétences des collectivités territoriales en matière d'immobilier d'entreprises,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1511-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et notamment en matière économique,

Considérant que les aides mises en place dans le cadre de l'article 1511-2 du C.G.C.T doivent respecter les règles communautaires relatives aux aides publiques aux entreprises issues des articles 107 et 108 du traité,

Considérant que ces aides ne doivent en aucun cas provoquer une distorsion de concurrence entre les entreprises et s'inscrivent dans le cadre du règlement de minimis,

Considérant qu'un dispositif d'aides complémentaires à celui mis en place par le Conseil Régional peut être de nature à soutenir l'économie du territoire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'un régime d'attribution d'aides directes aux entreprises selon les conditions et modalités énoncées ci-dessus et précisées dans le projet de règlement annexé à la présente délibération,
- adopte le projet de règlement d'attribution des aides directes à l'immobilier d'entreprises tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

Sortie définitive de Madame Liliane LEMERCIER et de son pouvoir Monsieur Christian LALANDE

N°2018-054 : HOTEL D'ENTREPRISES – RENOUELEMENT DU CONTRAT ADMINISTRATIF D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ENTREPRISE « AIRTRONIC »

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Lors de ses délibérations n°2010-159 et n°2011-12, le Conseil Communautaire validait les loyers applicables aux locaux de l'Hôtel d'Entreprises de Cougnac. Ces délibérations prévoyaient le cadre suivant :

	Contrat initial 24 mois	Année N du renouvellement	Année N+1 du renouvellement
Atelier + bureau + sanitaires + sas	520 € HT	620 € HT	720 € HT
Atelier + sanitaires + sas	410 € HT	510 € HT	610 € HT
Atelier	390 € HT	490 € HT	590 € HT
Bureau + sanitaires + sas	130 € HT	230 € HT	330 € HT
Bureau	110 € HT	210 € HT	310 € HT

L'entreprise « Airtronic » est installée à l'Hôtel d'Entreprises depuis le 01/11/2013, et occupe un bloc bureau / atelier + sanitaires + sas pour un loyer mensuel de 620€ HT, pour une durée de 24 mois, qui a été renouvelé au 01/11/2015, arrivant à échéance au 31 octobre 2017. Un avenant à ce contrat a été établi pour que ce dernier courre jusqu'au 31/03/2018.

L'entreprise souhaite pouvoir bénéficier, une nouvelle fois, de 24 mois supplémentaires pour l'occupation de ces locaux. Afin de pouvoir satisfaire à cette demande, sans pour autant exclure de nouveaux entrepreneurs qui souhaiteraient s'implanter, il est proposé d'assortir le renouvellement d'une clause rendant prioritaire une nouvelle entreprise qui manifesterait la volonté de s'installer.

L'entreprise « Airtronic » aura alors trois mois, après notification de la part de la collectivité, pour rendre les locaux vacants. Les autres clauses du contrat (joint en annexe) resteront inchangées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Pour prendre en compte les difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées du fait de la crise économique il est proposé au Conseil communautaire de reconduire le contrat d'occupation des locaux avec l'entreprise « Airtronic » au tarif de 720 € HT pour l'occupation d'un lot complet.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement du contrat d'occupation précaire de l'entreprise « Airtronic » au sein de l'Hôtel d'Entreprises de Cognac pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} avril 2018,
- valide un loyer mensuel de 720 € HT pour l'occupation d'un lot complet soit : atelier + bureau + sanitaires + sas,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-055 : CONVENTION D'APPLICATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Lors de la séance du 12 avril 2017 (délibération 2017-072), le Conseil Communautaire a validé le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Pour mémoire, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), dans son article 98, prévoit que sur le territoire de chaque département, l'Etat et le Département élaborent conjointement un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.

Il dresse une liste des services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès.

Suite à la validation de ce schéma par les différents acteurs, ce dernier a été entériné par l'arrêté préfectoral n° 2017-136 en date du 22 décembre 2017.

Dorénavant, il s'agit d'inscrire ce schéma dans sa phase opérationnelle en précisant dans le cadre d'une convention (jointe en annexe) les conditions et les modalités de collaboration entre les différentes parties. Le programme d'actions est réparti en plusieurs axes comme suit :

- Axe 1 - une garantie de service dans tous les territoires,
- Axe 2 - une accessibilité aux services renforcée,
- Axe 3 – des services pour tous,
- Axe 4 – deux thématiques sensibles à consolider,
- Axe 5 - une veille permanente sur l'évolution des services.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les partenaires du schéma s'engagent à participer aux instances de pilotage et de suivi, à contribuer à l'observatoire permettant d'évaluer et de mesurer l'avancée des actions, à rendre compte annuellement de l'état d'avancement des actions, à communiquer et faire connaître les engagements inscrits dans le schéma, et à inscrire dans sa stratégie interne l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public et mobiliser les fonds ou les financements permettant d'atteindre cet objectif.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention d'application du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), tel que ci avant détaillée,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-056 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURES ET DES TARIFS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Rapporteur : Michel CAMMAS

Pour mémoire, lors de sa séance du 31 janvier 2018 (délibération n°2018-025), le Conseil Communautaire a validé les horaires et tarifs de la piscine intercommunale de Gourdon, comme suit :

- Ouverture de la piscine intercommunale pour les scolaires du 15 mai au 7 juillet 2018 inclus, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,
- Ouverture de la piscine intercommunale pour le Club « Gourdon Natation » du 15 mai au 7 juillet 2018 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 19h00, puis du 8 juillet au 2 septembre 2018, les lundis de 14h00 à 15h00, les mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 13h00 à 15h00.
- Ouverture de la piscine intercommunale au public du 1^{er} au 30 juin 2018, les samedis de 15h30 à 19h30 puis du 8 juillet au 2 septembre 2018 selon le planning suivant :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30
Mercredi	Fermée	15h30 à 19h30
Jeudi	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30
Vendredi	Fermée	15h30 à 19h30
Samedi	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30
Dimanche	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30

- Tarifs 2018 :

Jusqu'à 4 ans	Gratuit
4-16 ans	2.30 €
Adulte	2.90 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Carte saison individuelle	25.00 €
Carte saison famille	120.00 €
Carte 15 bains Adulte	36.00 €
Groupe (10 pers. Minimum) tarif/pers. 1 accompagnateur gratuit/10	1.30 €

Suite à de nouvelles informations sur les usages en cours à la piscine intercommunale et en vue de correspondre au mieux aux besoins des usagers, il convient de modifier et d'ajouter les plages horaires et tarifs suivants :

- Modifications :
 - Ouverture de la piscine intercommunale pour le Club « Gourdon Natation » du 8 juillet au 2 septembre 2018, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 13h00 à 15h00,
 - Tarif carte saison jeune (4-16 ans) : 25,00 €
 - Suppression du tarif carte saison individuelle : 25,00 € et création d'un tarif carte saison adulte : 60,00 €
- Ajout :
 - Ouverture de la piscine intercommunale pour les scolaires du 15 mai au 7 juillet 2018 inclus, les mercredis de 8h00 à 12h00.

Les autres horaires et tarifs restent inchangés.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les modifications et ajouts des horaires d'ouvertures et des tarifs de la piscine intercommunale de Gourdon,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-057 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LE PRET D'UN VEHICULE

Rapporteur : Michel CAMMAS

Le nombre d'enfants fréquentant l'ALSH de Saint Germain du Bel-Air les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires s'avère de plus en plus important ce qui rend l'organisation pratique du transport lors des sorties plus complexe. En outre, le minibus de la Communauté de Communes Quercy Bouriane est commun aux services de la Bicoque et de l'ALSH de Saint Germain du Bel-Air alors même que certaines dates d'animations peuvent être identiques.

Ainsi, et afin de pouvoir assurer au mieux le service, la Commune de Saint Germain du Bel-Air, détentrice d'un véhicule utilitaire de 9 places, a été sollicitée pour le prêt de ce dernier et a répondu favorablement à cette demande.

Cette mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention (jointe en annexe) qui prévoit que le véhicule sera mis à disposition, contre remboursement, selon le tarif de 20,00€ pour chaque utilisation auquel s'ajoutera un tarif de 0,20 € du kilomètre au-delà de 150 kilomètres parcourus, à compter de sa signature.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'une convention de mise à disposition du minibus entre la Commune de Saint Germain du Bel-Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet :

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER – Léon-Bernard CLAESEN

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

Sortie provisoire de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN

N°2018-058 : ESPACE MUSEAL DU PIAGE – MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Pour mémoire, lors de la séance du 29 mars 2017 (délibération n°2017-048), le Conseil Communautaire a validé les tarifs de vente de livres à la Maison du Piage à Fajoles comme suit :

- Livres enfants :
 - Le sandwich de mammoth : 5,20 € l'unité,
 - P'tit Doc, les Cro-Magnon : 7,40 € l'unité,
 - Cro-Mignon – poche : 5,00 € l'unité,
 - La Préhistoire (livre+dvd) : 16,50 € l'unité,
 - La Préhistoire à petits pas : 12,70 € l'unité,
- Livres adultes :
 - La Préhistoire expliquée à mes petits-enfants : 6,60 €, l'unité
 - Qu'est-il arrivé à Néandertal ? : 5,00 € l'unité,
 - Les itinéraires «En route vers la Préhistoire » : 24,90 € l'unité,
 - La France Préhistorique (J. Clottes) : 24,20 € l'unité.

La vente d'ouvrages rencontrant un réel succès auprès des visiteurs de l'espace muséal, il est proposé d'enrichir le fonds proposé avec de nouveaux livres aux tarifs ci-dessous détaillés :

- Livres enfants :
 - A très petits pas : la préhistoire : 6,50 € l'unité,
- Livres adultes :
 - La plus belle histoire de l'Homme : 6,30 € l'unité,
 - La vie des hommes de la préhistoire : 18,50 € l'unité,
 - Les dix millénaires oubliés qui ont fait l'histoire : 24,90 € l'unité.

Les autres tarifs restent inchangés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- fixe les nouveaux tarifs de vente de livres de l'espace muséal du Piage comme ci avant présentés,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUIGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

Retour de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN

N°2018-059 : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ADEFPAT (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT PAR LA FORMATION DES PAYS DE L'AVEYRON, DU TARN, DU LOT ET DU TARN ET GARONNE)

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Suite à la prise de compétence « élaboration d'un schéma culturel de territoire », le groupe de travail « Culture » émanation de la commission développement culturel et associatif a établi un diagnostic culturel du territoire en 2016.

Afin d'avancer dans cette démarche, il est proposé de s'adjoindre l'accompagnement de l'ADEFPAT pour animer un groupe projet composé des élus et acteurs culturels de Quercy-Bouriane afin de définir les orientations de la politique locale en matière de développement culturel et un plan d'action.

L'ADEFPAT est une association d'appui aux acteurs locaux œuvrant en faveur du développement des territoires ruraux. Les intervenants de l'ADEFPAT interviendront au côté de Quercy-Bouriane dans le cadre d'une action de formation-développement. Leur intervention est gratuite compte tenu des co-financements publics dont ils relèvent et notamment européens au titre du FEADER. Afin de mobiliser ces financements, il convient que le Conseil Communautaire se prononce pour valider le cadre de leur intervention et s'engage à créer un groupe projet pour assurer que l'élaboration de la politique locale en matière culturelle sera définie dans le cadre d'une large concertation avec la société civile.

Ainsi, il convient de préciser que :

1- Le projet objet de la présente délibération s'inscrit dans les compétences communautaires de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

A cet effet, le Conseil Communautaire décide de mandater un groupe projet chargé d'élaborer des propositions, et afin de faciliter la production collective, le Conseil Communautaire sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'ADEFPAT.

2- Ce groupe projet remplit une mission d'intérêt général pour la Communauté de Communes.

Les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider la Communauté de Communes à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général.

La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'ADEFPAT pour développer une compétence collective au sein du groupe projet.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'ADEFPAT et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- sollicite l'accompagnement de l'ADEFPAT dans le cadre d'une formation-développement du groupe projet de Quercy-Bouriane pour l'élaboration de sa politique locale en matière de développement culturel,
- autorise Madame la Présidente à signer une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT et d'accomplir toutes les formalités utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 mars 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIÉ

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIÉ

Etaient absents : Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Claude VIGIE – Gérard MOTTIN – Pouvoir de Christian LALANDE à Liliane LEMERCIER – Liliane LEMERCIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard BOYE

N°2018-060 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LOT (LOT TOURISME) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA RECUPERATION DES DONNEES « FLUX VISION TOURISME »

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

L'agence de Développement Touristique du Lot (Lot Tourisme) a pour vocation de développer et promouvoir l'offre touristique sur le département, en particulier au travers d'outils qu'elle développe pour les collectivités.

Elle propose dorénavant un dispositif innovant intitulé « Flux Vision Tourisme », né d'un contrat qu'elle a passé avec Orange Business Service. Cet outil apporte une connaissance sans précédent de l'observation touristique à l'échelle locale, car il permet de convertir des millions d'informations techniques, du réseau mobile Orange, en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation de territoires et le déplacement des populations.

Pour réaliser cette collecte, le département se trouve scindé en zones de captations selon le schéma suivant :

Le département et 6 zones infra départementales :

I- Vallée de la Dordogne

II- Grand Figeac

III- Gand Cahors

IV- Vallée du Lot & Quercy Blanc

V- Bouriane Causse (Pays de Salviac, Quercy-Bouriane, Causse de Labastide-Murat)

VI- Pays de Lalbenque

Les données ainsi collectées permettront de mesurer, par exemple, la saisonnalité de la fréquentation d'un territoire, l'origine des clientèles, le volume de touristes accueillis par mois, par trimestre, la mesure d'un évènement ou la mobilité des excursionnistes et des touristes ...

Lot Tourisme demeure l'interlocuteur d'Orange Business Services et assure le pilotage technique du dispositif « Flux Vision Tourisme », afin de proposer à ses partenaires de bénéficier d'un rapport annuel des résultats du territoire, d'un accompagnement dans l'interprétation et la communication des données, d'un partage des analyses départementales et de l'animation d'un « club des utilisateurs ».

Pour la partie Causse Bouriane, Lot Tourisme fournira des données à l'échelle des Communauté de Communes de Cazals-Salviac, du Causse de Labastide-Murat et de Quercy-Bouriane.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Pour cela Lot Tourisme propose une convention de partenariat (jointe en annexe) avec la Communauté de Communes Quercy-Bouriane qui répercutera sur les deux autres intercommunalités, si elles acceptent de participer au financement du partage du dispositif « Flux Vision Tourisme », les données les concernant.

Le coût de cette convention de partenariat pour le partage des données issues du dispositif « Flux Vision Tourisme » est de 2 500,00 € par an avec engagement pour une durée de 2 ans.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 mars 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 31 votes pour et 4 abstentions (Madame Sylvie THEULIER – Monsieur Jean-Louis CONSTANT – Monsieur Jean-Pierre COUSTEIL et Madame Fabienne LALANDE) :

- valide la mise en place de la convention de partenariat couvrant le partage de données issues du dispositif « Flux Vision Tourisme », dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP